

RESOLUTION CIB N°2023-08 EN SOUTIEN AU BARREAU DE GUINEE À LA SUITE DE L'AGRESSION D'UN AVOCAT PAR UN MAGISTRAT DU MINISTERE PUBLIC

XXXVIIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Liège en Belgique, pour son 37ème Congrès, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023,

- 1. CONDAMNE l'agression, le 25 octobre 2023, de Maître Facinet SYLLA, avocat au barreau de Guinée, par Monsieur Almamy Sékou CAMARA, Procureur de la République par intérim près le Tribunal de première instance de Coyah, dans les locaux du président dudit Tribunal et dans le plein exercice de sa mission d'avocat :
- APPORTE son soutien à Maître SYLLA et au Barreau de Guinée dans sa mission de protection de l'indépendance, de la dignité, de l'intégrité de l'Avocat et de la défense des droits fondamentaux;
- 3. EXIGE de l'Etat guinéen de veiller à ce que le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry donnent suite aux plaintes déposées tant au disciplinaire qu'au pénal par les conseils de Maître Facinet SYLLA;
- 4. MET EN GARDE contre toutes atteintes au libre exercice de la profession d'Avocat en Guinée.